L'ENFANT A VELO

Support d'apprentissage pour l'enfant cycliste

Cycle 3

LE CYCLISTE ET SON VÉLO
LA MAÎTRISE DU VÉLO
LE CYCLISTE DANS LA CIRCULATION
LE FRANCHISSEMENT DES INTERSECTIONS À VÉLO

association PRÉVENTION ROUTIÈRE

ASSUREURS PRÉVENTION
Les assureurs avec vous

LE CYCLISTE ET SON VÉLO

1 - Équiper son vélo
Identifier les éléments de sécurité du vélo
2 - Contrôler son vélo
Mettre la selle de son vélo à la bonne hauteur et détecter les détériorations graves
3 - Se protéger la tête
Régler et porter correctement son casque
4 - Se rendre visible
S'équiper pour être bien vu jour et nuit

LA MAÎTRISE DU VÉLO

5 - S'équilibrer et rouler droit
Démarrer et rouler sans faire d'écart
6 - Ralentir, freiner et s'arrêter
Maîtriser sa vitesse pour s'arrêter à un endroit précis
7 - Modifier sa trajectoire
Suivre une trajectoire précise en virage
8 - Tendre le bras – Regarder derrière
Rouler droit en tendant le bras ou en regardant derrière

LE CYCLISTE DANS LA CIRCULATION

9 - Tenir compte de la signalisation cycliste
Identifier et se conformer à la signalisation routière cycliste
10 - Se positionner sur la chaussée
Choisir sa place sur la chaussée en fonction des circonstances
11 - Être dépassé - Dépasser
Adapter son allure et sa position dans les situations de dépassement
12 - Circuler avec les cyclistes et les piétons
Adapter son comportement dans les aménagements cyclistes et les espaces piétons

LE FRANCHISSEMENT DES INTERSECTIONS À VÉLO

13 - Franchir les feux tricolores
Se conformer aux prescriptions des feux tricolores
14 - Être ou ne pas être prioritaire
Adapter son comportement à l'intersection abordée
15 - Franchir un carrefour giratoire
Se positionner pour entrer et sortir d'un giratoire
16 - Changer de direction
Tourner à droite ou à gauche dans une intersection

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

ÉDITORIAL

Les associations Prévention Routière et Assureurs Prévention ont le plaisir de vous offrir le support pédagogique « L'enfant à vélo ». Ce nouvel outil a pour ambition de donner aux enseignants du CE2 au CM2 les moyens de faire travailler leurs élèves sur les exigences de la circulation cycliste.

L'apprentissage du vélo, synonyme de chutes, de bosses et de liberté, est une des grandes étapes de l'enfance. L'usage du vélo à cet âge, est essentiellement ludique et se pratique dans un premier temps dans des espaces protégés de la circulation.

Même si l'enfant « sait faire du vélo », il n'est, pour autant, pas capable de circuler sur la chaussée. Il doit développer d'autres aptitudes comme savoir se protéger, maîtriser son vélo dans la circulation, comprendre et s'adapter aux exigences des situations rencontrées.

L'enfant doit ainsi passer du « jouer » au « savoir circuler ». Il est donc essentiel, avant l'entrée au collège, de lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la circulation cycliste.

Cette action de prévention est capitale car c'est précisément au cours des « années collège » que se situe le pic des accidents cyclistes chez les enfants. Parallèlement, l'usage du vélo par les collégiens est amené à se développer, encouragé par la multiplication des aménagements cyclables en ville et en milieu péri-urbain.

En complément du support « Être piéton », « L'enfant à vélo » se veut donc une réponse concrète aux exigences de l'Attestation de première éducation à la route (APER) mise en place en 2002 par le ministère de l'Éducation nationale pour inscrire l'apprentissage de la circulation routière dans un continuum éducatif de la maternelle au CM2.

François Pierson
Président de l'association
Prévention Routière
(association agréée par le Ministère
de l'Éducation nationale)

Bernard Spitz
Président de l'association
Assureurs Prévention

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

SOMMAIRE

ÉDITORIAL P 3

LES ENFANTS CYCLISTES P 5

Passer du « jouer » au « savoir circuler
Les plus accidentés : les collégiens

QU'EST-CE QUE CIRCULER À VÉLO ? P 6-8

Observer l'environnement
Analyser la situation
Faire le choix d'une décision
Exécuter la décision

APER ET VÉLO P 9

« L'ENFANT À VÉLO » P 10-11

Un ensemble pédagogique pour les élèves du cycle 3
Seize dossiers pédagogiques
Un CD-Rom

PRÉSENTATION DES DOSSIERS PÉDAGOGIQUES P 12-27

L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE ET ASSUREURS PRÉVENTION P 28

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE P 29

LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE P 30

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS P 31

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

LES ENFANTS CYCLISTES

Parmi les cadeaux offerts aux jeunes enfants, le vélo reste une valeur sûre. Quel que soit le mode d'apprentissage, l'acquisition de l'équilibre, possible dès trois ans, marque l'accès au « savoir faire du vélo ». S'ensuit une période où la pratique cycliste est essentiellement ludique dans des endroits protégés (jardin, cour, parc, allée piétonne, trottoir…). Les seules expériences de circulation que certains enfants effectuent sont des sorties familiales dominicales ou estivales. La bicyclette est donc essentiellement vécue par les enfants comme une activité de loisir.

PASSER DU « JOUER » AU « SAVOIR CIRCULER »

Les compétences cyclistes à acquérir pour circuler à vélo vont bien au-delà de cette utilisation marginale du vélo. Il s'agit de préparer l'enfant à l'utilisation de la bicyclette « utile », celle des déplacements quotidiens. En s'appuyant sur les acquis empiriques et hétérogènes des enfants, l'apprentissage de la bicyclette au cycle 3 va devoir :

- contrôler et organiser les connaissances des élèves sur le vélo et sa sécurité ;
- corriger et discipliner leur maîtrise du vélo ;
- leur faire découvrir les spécificités de la circulation sur la chaussée ;
- exercer leur sens critique pour repérer les endroits et les comportements dangereux ;
- leur donner les moyens de s'adapter aux situations complexes.

Une exigence d'autant plus nécessaire que le vélo devient le moyen de transport habituel pour certains enfants dès leur entrée en 6e. En effet, beaucoup d'élèves privilégient ce mode de déplacement qui leur offre une alternative aux transports scolaires et une plus grande liberté dans la gestion de leur emploi du temps. En outre, les politiques locales pour le développement des déplacements « doux » encouragent l'utilisation du vélo par la mise en place d'infrastructures spécifiques.

LES PLUS ACCIDENTÉS : LES COLLÉGIENS

EVOLUTION DES VICTIMES CYCLISTES
CHEZ LES ENFANTS DE 5 A 14 ANS EN 2011

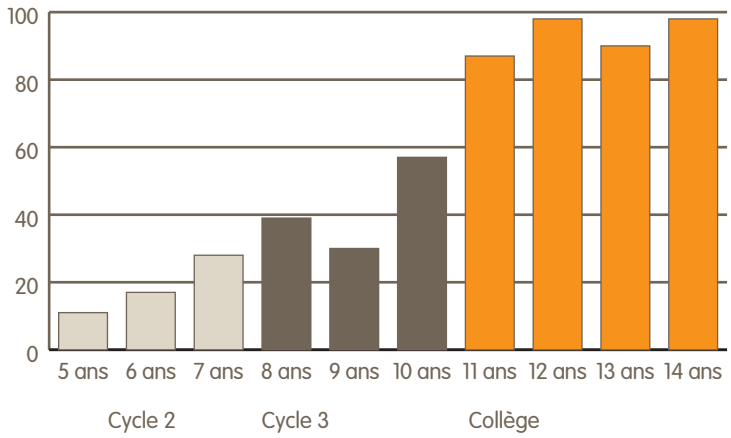

L'accidentologie routière des enfants de 5 à 14 ans plaide pour que l'autonomie des déplacements cyclistes soit entièrement acquise avant l'entrée au collège. C'est en effet pendant les années « collège », entre 11 et 14 ans, que la pratique et le risque « cycliste » culminent.

Le risque « cycliste » apparaît de manière significative entre 8 et 10 ans. À ces âges, la notion de limite de territoire n'est pas encore totalement acquise ; les enfants ont du mal à faire la différence entre les espaces « jeux » où ils sont libres d'évoluer sans contrainte et les espaces circulés où des règles sont à observer.

Chez les 11 à 13 ans, ce sont les limites personnelles et celles du vélo qui ne sont pas encore acquises. Les préadolescents connaissent les règles mais « jouent » avec, soit en les enfreignant pour savoir jusqu'où ils peuvent aller, soit en surestimant leurs capacités et celles de leur vélo (vitesse et freinage).

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

QU'EST-CE QUE CIRCULER À VÉLO ?

Très pragmatiquement on peut répondre que « Circuler à vélo consiste à se déplacer sur la voie publique dans le but d'arriver à destination. » Cette lapalissade est plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, le déplacement à bicyclette s'effectue dans un environnement qui est à la fois technique (profil et état de la route, éclairement, conditions météorologiques, signalisation...) et social (nombre, catégories, vitesse, comportements des usagers en présence...).

Cet environnement est continuellement changeant puisque le cycliste s'y déplace, de même que les autres usagers. À tout instant, il doit faire face à une succession plus ou moins rapide de difficultés qu'il doit dominer en permanence pour arriver à destination. Circuler à vélo, c'est donc d'abord maîtriser les exigences de sa mobilité et de son environnement.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

Pour maîtriser chaque situation, le cycliste met en œuvre - le plus souvent sans en avoir conscience - une démarche qui comporte quatre phases :

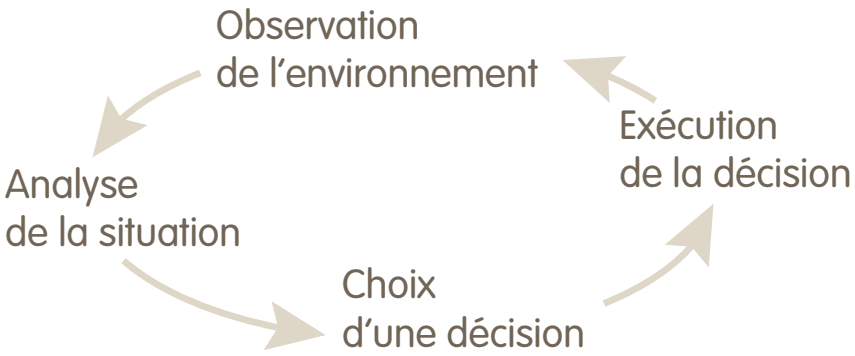

OBSERVER L'ENVIRONNEMENT

L'observation de l'environnement a pour objet d'inventorier tous les éléments constitutifs de la situation de conduite susceptibles de constituer une information utile.
Alors que voir et regarder sont des actes passifs, observer est une démarche active, nécessitant volonté, méthode et donc apprentissage. Le cycliste débutant limite souvent son champ d'observation à ce qu'il a devant lui : la chaussée, le véhicule qui précède, celui qui vient en sens inverse. Il est nécessaire d'ouvrir ce champ en distance et en largeur.
L'observation doit être rapide et complète ; des petits détails peuvent se révéler essentiels alors que l'attention peut être détournée par un élément spectaculaire mais sans intérêt immédiat. L'observateur doit enfin enregistrer la présence des éléments masquant sa visibilité et s'efforcer d'en diminuer l'importance.

ANALYSER LA SITUATION

À partir des éléments observés, l'analyse de la situation permet de prévoir ce qui peut ou va se passer dans les secondes qui suivent.
Parfois, les éléments observés sont suffisants mais le cycliste doit le plus souvent faire appel à diverses capacités ou connaissances (évaluation des vitesses et des distances, réglementation, signalisation...) et surtout à son expérience. Or, chez le jeune cycliste l'expérience est faible.
L'analyse doit conduire à interpréter les éléments observés, à en mesurer la valeur, afin d'évaluer la probabilité du risque. En outre, une situation peut évoluer de plusieurs façons différentes créant des risques différents. Dans cette analyse, la prévision la plus aléatoire est celle du comportement des autres usagers. La connaissance des règles de circulation est une aide indispensable puisqu'elles sont la plupart du temps respectées, mais il est nécessaire aussi d'imaginer qu'elles ne le soient pas.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

FAIRE LE CHOIX D'UNE DÉCISION

Pour le cycliste, elle se résume principalement à déterminer son allure et/ou sa direction, c'est-à-dire à choisir la vitesse à pratiquer et la place à occuper.
L'estimation des risques résultant de l'analyse de la situation, est évidemment déterminante dans ce choix, mais d'autres données sont à prendre en compte :
- les capacités du vélo ;
- les capacités du cycliste lui-même ;
- la réglementation en vigueur et la signalisation en place.

Le choix d'une décision va être largement influencé par les attitudes du cycliste et principalement son attitude par rapport aux risques (peur, témérité...) et ses attitudes sociales vis-à-vis des autres et de la réglementation.

EXÉCUTER LA DÉCISION

La qualité d'exécution de la décision dépend d'abord de la pertinence de la décision elle-même mais aussi de la capacité du cycliste à la mettre en œuvre.
C'est ici qu'intervient la maîtrise du vélo. Elle sous-entend la connaissance de la machine, de ses principaux organes, de leur rôle et de leur fonctionnement. Elle suppose une connaissance des réactions dynamiques du vélo, des forces en présence et de leurs effets, et des moyens de les dominer.

La décision prise demande une exécution déterminée, sans hésitation ni tergiversation ; mais elle nécessite un certain laps de temps pendant lequel l'environnement continue de se modifier. Le cycle doit donc immédiatement se remettre en fonctionnement pour corriger ou même modifier la décision en cours d'exécution, et pour préparer la décision suivante.

Ce descriptif permet de constater que circuler à vélo est une démarche complexe qui ne peut pas se limiter seulement aux respects des règles du code de la route ou à la maîtrise du vélo, même si ces éléments sont indispensables.

L'étude des accidents de la circulation routière (Rapport Inrets n° 228 – 1997) montre que les deux premières phases de la démarche (observer – analyser), sont capitales pour la sécurité du cycliste :
- 34,4 % des accidents sont dus à prise d'information insuffisante : " je ne l'ai pas vu… " ;
- 39,8 % des accidents sont dus à une analyse erronée de la situation " j'ai cru que… " ;
- 10,2 % des accidents sont dus à une prise de décision inadéquate : " j'ai voulu… " ;
- 6,1 % des accidents sont dus à une mauvaise exécution de la décision : " je n'ai pas pu.. ".

Le solde des accidents est dû à une défaillance totale du conducteur : endormissement, ivresse… situations assez rares chez les jeunes cyclistes.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

APER ET VÉLO

C'est une loi du 26 juillet 1957 qui crée l'éducation routière à l'école ; une obligation consolidée par la mise en place en 2002 d'une Attestation de première éducation à la route (APER).

L'APER délivrée à l'issue de la scolarité primaire, valide « l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification » depuis la maternelle.

L'apprentissage de la sécurité sur la route a pour objectif de faire acquérir aux élèves des savoirs, des savoir-faire et des comportements selon une progression, du cycle 1 au cycle 3, incluant des situations de plus en plus complexes dans six catégories :
Se déplacer à pied / Être passager d'un véhicule (voiture, car…) / Conduire un engin (bicyclette, rollers, trottinette…) / Connaître, choisir et utiliser les éléments de protection / Comprendre et respecter les règles du code de la route / Mettre en œuvre des règles élémentaires de premier secours.

L'APER liste précisément les acquis des élèves en matière de déplacement cycliste. À la fin de leur scolarité primaire, ils doivent être capables de :

- vérifier les organes de sécurité du vélo ;
- vérifier et utiliser les équipements de protection ;
- contrôler vitesse, équilibre et trajectoire ;
- rouler dans les espaces correspondant à la circulation cycliste ;
- connaître les espaces où la circulation cycliste est interdite ;
- rouler à droite ;
- rouler en tenant compte des autres ;
- connaître la signification de la signalisation (feux et panneaux) ;
- connaître l'ordre de passage aux intersections ;
- signaler leurs intentions de changement de direction ;
- respecter les règles du code de la route ;
- rouler en groupe.

Pour en savoir plus sur l'APER
www.education-securite-routiere.fr

L'éducation routière ne constituant pas un champ disciplinaire particulier, la circulaire du 25 octobre 2002 précise les modalités de mise en œuvre de l'APER et donne des suggestions de situations pédagogiques et des références aux programmes indiquant les champs de contenus ou de compétences sur lesquels prendre appui.

Cette même circulaire met l'accent sur la nécessaire implication de l'ensemble de la communauté éducative et en particulier des parents dans la mise en œuvre de l'APER. « L'enjeu est en effet, souligne-t-elle, qu'au-delà de la seule validation scolaire, l'élève soit à même d'avoir des comportements adaptés dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne. C'est en effet la convergence des pratiques scolaires et familiales qui pourra conforter la lutte contre l'insécurité routière. » Un souhait qui trouve tout son sens dans l'essor des politiques actuelles favorisant les déplacements cyclistes.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

L'ENFANT À VÉLO

UN ENSEMBLE PÉDAGOGIQUE POUR LE CYCLE 3

L'ensemble pédagogique « L'enfant à vélo » est destiné à être utilisé en priorité par les enseignants du cycle 3. Il constitue un ensemble de formation à l'apprentissage de la bicyclette en circulation routière sous un quadruple aspect :

- connaissance du vélo et de sa sécurité ;
- maîtrise du véhicule ;
- adaptation à l'environnement routier ;
- détection des dangers de la circulation routière.

L'ensemble est suffisamment souple pour que les enseignants puissent y trouver des éléments enrichissant leurs propres démarches de mise en œuvre de l'APER. Les thèmes abordés et les documents proposés leur permettent de mettre en œuvre des projets pour la classe sur un trimestre ou plus, en fonction des besoins spécifiques de leurs élèves.

Au cycle 3, les élèves sont entrés dans une phase de leur développement psychologique qui leur permet d'accéder aux connaissances de manière plus réfléchie, d'utiliser des instruments intellectuels plus assurés (lire, dire, écrire...). Cependant, il serait désastreux de se replier sur une conception abstraite et formelle de l'apprentissage de l'autonomie cycliste. Cet apprentissage doit s'appuyer sur le vécu des enfants et leur proposer des activités cyclistes concrètes.

L'enfant à vélo répond à une triple exigence :

- Une exigence cognitive pour transmettre aux élèves les savoirs nécessaires à la pratique du vélo, qu'ils soient culturels ou comportementaux.
- Une exigence psychomotrice pour faire acquérir aux enfants les savoir-faire qui leur permettront de maîtriser correctement leur vélo, de prendre des informations pertinentes et fiables dans la circulation, et de mettre en œuvre les démarches comportementales adaptées à chaque situation.
- Une exigence affective (savoir-être) pour que les enfants s'approprient et donc respectent dans la circulation, les consignes, règles et comportements de sécurité. Au-delà du comment, il s'agit de leur faire comprendre pourquoi l'on se comporte de telle ou telle manière.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

SEIZE DOSSIERS PÉDAGOGIQUES SUR CD-ROM

L'ensemble pédagogique « L'enfant à vélo » est constitué de seize dossiers structurés dans quatre grands modules :

- le cycliste et son vélo ;
- la maîtrise du vélo ;
- le cycliste dans la circulation ;
- le franchissement des intersections à vélo.

Chaque dossier comprend :

- **Une fiche pédagogique pour les enseignants** organisée sous les rubriques suivantes :
  - objectifs opérationnels et références APER ;
  - Contenu (informations essentielles du dossier) ;
  - Proposition détaillée d'exploitation de la fiche d'activités destinées aux élèves.
  - Aspects réglementaires.

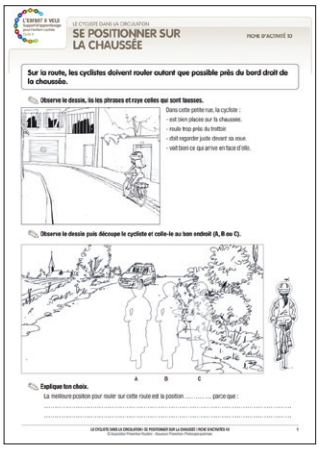

- **Une fiche d'activités pour les élèves.** Outil essentiel du dossier pédagogique, la fiche d'activité organise le travail d'apprentissage. Elle fait une large part à l'observation à partir de dessins et de schémas. Certaines fiches sont une préparation indispensable à des activités en milieu protégé ou en milieu réel.

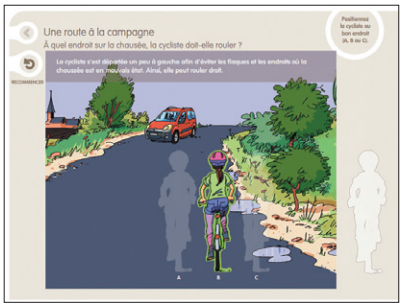

- **Des séquences interactives** qui enrichissent le contenu du dossier et l'animation des activités proposées aux élèves (exercices, photos, animations...)

Les seize dossiers pédagogiques sont rassemblés dans un CD-Rom que les enseignants doivent installer sur leur ordinateur pour pouvoir bénéficier des mises à jour.

Ils peuvent ainsi consulter et **imprimer** les fiches pédagogiques et les fiches d'activités des dossiers (au format pdf), et **projeter** dans la classe les séquences interactives.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 1

LE CYCLISTE ET SON VÉLO

ÉQUIPER SON VÉLO

OBJECTIF : IDENTIFIER LES ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ DU VÉLO

Les cyclistes, enfants ou adultes, ont généralement une connaissance approximative des équipements de sécurité qui doivent être présents sur leur vélo. Ils n'ont souvent jamais réfléchi à leur fonction et n'en mesurent pas l'importance pour leur propre sécurité. Les activités proposées aux élèves vont leur permettre de juger si leur propre vélo et éventuellement ceux des autres membres de leur famille sont correctement équipés.

SÉQUENCE 1

Grâce aux équipements de sécurité du vélo, le cycliste est capable de réduire sa vitesse et de s'arrêter, de signaler sa présence, et d'être visible en toutes circonstances. Ces équipements sont indispensables à la sécurité du cycliste ; c'est pourquoi ils sont obligatoires.
Les élèves doivent équiper un vélo très ancien (1898) pour qu'il puisse circuler en sécurité.

SÉQUENCES 2 ET 3

Les catadioptres et feux de position permettent de rendre le vélo bien visible. Chacun de ces équipements a une couleur bien précise selon qu'il est visible de l'avant, de l'arrière ou de côté.
Les élèves doivent colorier les équipements de signalisation d'un vélo et découvrir la manière dont ces équipements se comportent la nuit.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 2

LE CYCLISTE ET SON VÉLO

CONTRÔLER SON VÉLO

OBJECTIF : METTRE LA SELLE DE SON VÉLO À LA BONNE HAUTEUR ET DÉTECTER LES DÉTÉRIORATIONS GRAVES

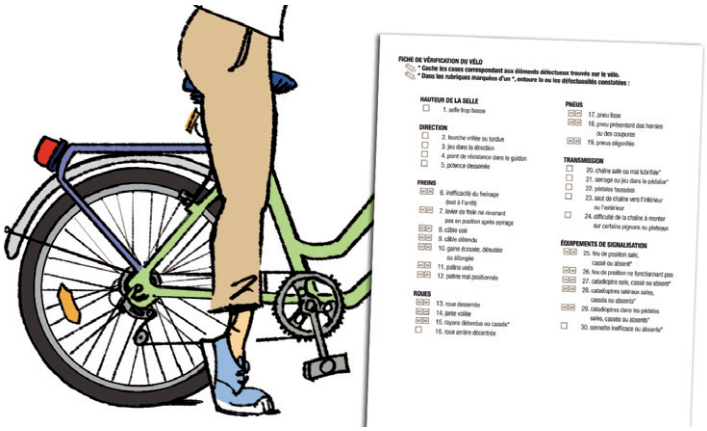

Le réglage de hauteur de selle proposé dans ce dossier correspond à une pratique utilitaire du vélo pour de courts trajets quotidiens. Mais si ce travail de contrôle et de réglage s'inscrit dans un projet pédagogique de la classe prévoyant des déplacements longs, voire sur plusieurs jours, il est conseillé de procéder à un réglage sportif en augmentant la hauteur de selle.

SÉQUENCE 1

Une selle réglée à la bonne hauteur assure :

- le confort en répartissant harmonieusement le poids du corps ;
- l'efficacité en améliorant le rendement musculaire et respiratoire ;
- la sécurité en donnant une bonne stabilité au vélo.

Les élèves procèdent au réglage de la hauteur de selle de leur vélo de telle manière que lorsqu'ils sont assis sur la selle, ils touchent le sol en étant en extension sur la pointe des pieds.

SÉQUENCES 2 ET 3

Contrôler régulièrement son vélo permet de détecter les anomalies et d'avoir en permanence un vélo en bon état de fonctionnement. Les contrôles s'effectuent sur six parties du vélo (direction, freins, roues, pneus, transmission, équipements de signalisation).

À l'aide d'une fiche de contrôle, les élèves, par groupe de quatre, procèdent à la vérification de trente points de leurs vélos.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 3

LE CYCLISTE ET SON VÉLO

SE PROTÉGER LA TÊTE

OBJECTIF : RÉGLER ET PORTER CORRECTEMENT SON CASQUE

Le port du casque étant exigé pour les activités cyclistes en milieu scolaire, chaque élève doit posséder son propre casque pour effectuer les exercices proposés et procéder aux réglages du casque. Il serait en effet contre-productif pédagogiquement de faire travailler les élèves sur l'intérêt de porter un casque pour circuler à vélo, si ce geste de prévention n'était pas par la suite strictement respecté quelles que soient les activités cyclistes pratiquées. D'où la nécessité pour chaque élève d'utiliser son casque cycliste personnel.

SÉQUENCES 1 ET 2

Le cycliste n'a pas de carrosserie autour de lui pour le protéger mais il peut préserver sa tête en portant un casque.
Le casque n'est pas obligatoire pour faire du vélo mais il l'est pour pratiquer certaines activités.
Les élèves doivent rendre à chaque sportif ou professionnel le casque qu'il doit obligatoirement porter.

SÉQUENCES 3, 4 ET 5

Pour protéger la tête, le casque doit être bien réglé et correctement positionné :

- le casque se positionne bien à plat sur la tête : on ne doit laisser que la largeur de deux doigts entre le casque et le sommet du nez ;
- les sangles se disposent en « Y » autour des oreilles et se serrent de manière uniforme : on ne doit pouvoir passer qu'un doigt entre le menton et les sangles.

Les élèves procèdent au réglage de leur casque puis doivent reconnaître qui a bien ou mal positionné son casque.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 4

LE CYCLISTE ET SON VÉLO

SE RENDRE VISIBLE

OBJECTIF : S'ÉQUIPER POUR ÊTRE BIEN VU DE JOUR ET DE NUIT

Ce dossier pédagogique propose de faire travailler les élèves sur la nécessité de se rendre visible de jour comme de nuit, notamment en utilisant un gilet de sécurité. Si le projet pédagogique cycliste dans lequel s'inscrit ce travail prévoit des sorties en milieu réel, il est nécessaire que chaque élève soit équipé d'un gilet de sécurité.

SÉQUENCES 1, 2 ET 3

C'est la lumière qui permet de voir et d'être visible :

- le jour, la lumière est fournie par le soleil : tout est en couleur ;
- à la tombée du jour, il n'y a presque plus de lumière : tout devient gris ;
- la nuit, il n'y a plus de lumière : tout est noir.

Les élèves découvrent comment certains matériaux réfléchissent la lumière et comment d'autres la rétroréfléchissent.

SÉQUENCES 4 ET 5

La nuit, quand les phares d'une voiture éclairent les bandes rétroréfléchissantes du gilet de sécurité, la lumière repart vers le conducteur qui voit ainsi de loin les cyclistes.
Les élèves expérimentent la rétroréflexion pour en comprendre l'intérêt pour la sécurité. Puis ils doivent reconnaître quels cyclistes seront plus ou moins visibles selon leur habillement et l'équipement de leur vélo.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 5

LA MAÎTRISE DU VÉLO

S'ÉQUILIBRER ET ROULER DROIT

OBJECTIF : DÉMARRER ET ROULER SANS FAIRE D'ÉCART

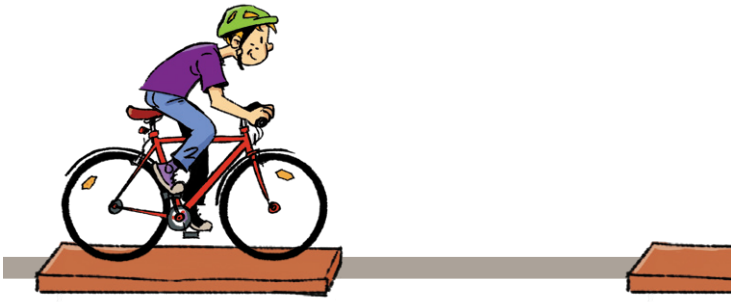

Ce dossier pédagogique révise les habiletés de base de l'équilibre à vélo. Les exercices proposés ne présentent pas de difficultés particulières pour les élèves ayant une bonne pratique ludique du vélo mais il est important de leur faire effectuer pour qu'ils comprennent comment se construit l'équilibre à vélo et pourquoi il faut acquérir certaines techniques (démarrage, regard…) pour être à l'aise et en sécurité dans la circulation.

EXERCICE 1

Pour pousser sa bicyclette à la main chaque cycliste se positionne sans réfléchir d'un côté. Ce positionnement naturel est dû au fait que chacun a un côté « dominant » pour pousser son vélo, et l'autre qui ne l'est pas. Pour être en sécurité, le cycliste doit se positionner du côté du trottoir ou de l'accotement de telle manière que son vélo soit entre lui et les véhicules en circulation. Dans la plupart des cas, le cycliste devra donc se placer à droite.

EXERCICE 2

Dans la circulation, les conducteurs de véhicules risquent d'être surpris pas un cycliste qui zigzague ou suit une trajectoire aléatoire au démarrage. Pour démarrer droit le cycliste doit avoir une bonne position et utiliser une technique qui lui permette d'avoir tout de suite une trajectoire rectiligne.

EXERCICES 3 ET 4

Le geste suit le regard. Pour rouler droit, il faut regarder loin dans la direction où l'on veut aller et surtout pas la roue, le guidon ou trop près du vélo. Deux exercices pour apprendre à rouler droit : passer dans un couloir de cônes et rouler sur des planches. L'objectif n'est pas de réussir à tout prix les exercices mais de comprendre l'importance du placement du regard pour rouler droit.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 6

LA MAÎTRISE DU VÉLO

RALENTIR, FREINER ET S'ARRÊTER

OBJECTIF : MAÎTRISER SA VITESSE POUR S'ARRÊTER À UN ENDROIT PRÉCIS

L'apprentissage du freinage est généralement négligé. On interdit souvent aux enfants de se servir du frein avant sous prétexte qu'ils pourraient passer par-dessus le guidon en cas d'utilisation brutale bloquant la roue avant.
Ce dossier pédagogique n'a pas été conçu pour expliquer aux élèves les notions d'énergie cinétique trop complexes pour eux. Elles sont néanmoins présentes de manière concrète lorsque l'on aborde le freinage. Les exercices proposés ont d'abord pour objectif de faire prendre conscience aux élèves des capacités de freinage de leur vélo.

EXERCICE 1

Freiner n'est pas bloquer. Les élèves vont différencier l'efficacité du frein avant et du frein arrière. Pour que le freinage soit efficace, il faut actionner les deux freins (avant et arrière) en même temps, progressivement, les roues étant à la limite du blocage. S'il y a blocage, outre un freinage moins efficace, il y a risque de dérapage et de chute.

EXERCICES 2 ET 3

À la fin du freinage, juste avant l'arrêt, la vitesse est très faible et rend l'équilibre du vélo très instable. Pour diminuer les risques de chute dus à cette instabilité, le cycliste doit avoir acquis une bonne technique d'arrêt qui va lui permettre de s'immobiliser à un endroit précis en posant au sol le pied opposé à la circulation. Deux exercices vont permettre aux élèves d'acquérir la technique et la précision d'arrêt.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 7

LA MAÎTRISE DU VÉLO

MODIFIER SA TRAJECTOIRE

OBJECTIF : SUIVRE UNE TRAJECTOIRE PRÉCISE EN VIRAGE

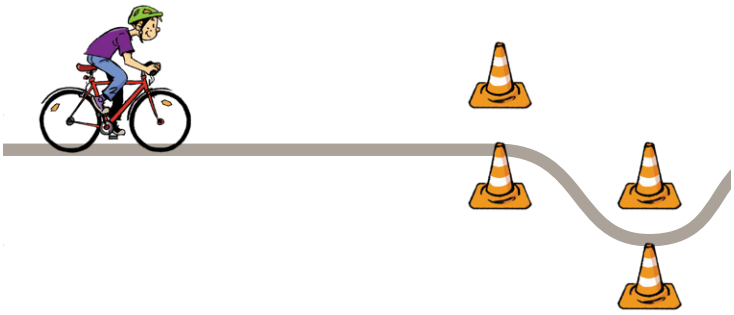

Les exercices de maniabilité proposés dans ce dossier pédagogique n'ont pas pour but de transformer les élèves en acrobates ou en équilibristes sur leur vélo. Il s'agit de leur faire acquérir les habiletés nécessaires pour prendre un virage ou s'inscrire dans une courbe de façon naturelle, régulière (arrondie) et fluide sans appréhender la position inclinée.

EXERCICES 1 ET 2

Les élèves vont découvrir un aspect particulier du comportement d'un vélo en virage : la roue arrière ne suit pas le même chemin que la roue avant. Deux exercices vont leur apprendre à dissocier et à contrôler le trajet des roues avant et arrière. En outre, l'inclinaison du vélo va les obliger à mettre en position haute la pédale située du côté intérieur au virage.

EXERCICE 3

L'exercice du « huit » va apprendre aux élèves à effectuer des courbes régulières. L'inclinaison de l'ensemble corps/vélo doit dessiner régulièrement la courbe suivie. Dès l'amorce du virage, le placement du regard au centre de la trajectoire va déterminer l'inclinaison correcte. Toute action sur le guidon lorsque le virage est déclenché va contrarier la trajectoire naturelle… et il y a risque de déséquilibre ou de « tout droit ».

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 8

LA MAÎTRISE DU VÉLO

TENDRE LE BRAS – REGARDER DERRIÈRE

OBJECTIF : ROULER DROIT EN TENDANT LE BRAS OU EN REGARDANT DERRIÈRE

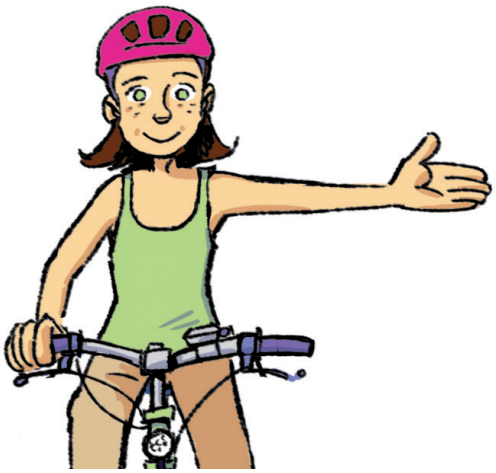

L'acquisition des habiletés proposées dans les exercices de ce dossier pédagogique est particulièrement importante. Elle conditionne directement l'aisance des élèves dans la circulation lorsqu'ils devront changer de direction ou dépasser.

EXERCICE 1 ET 2

Quand il veut tourner à gauche ou à droite, le cycliste doit tendre le bras à gauche ou à droite pour informer les autres conducteurs qu'il va changer de direction. Deux exercices vont apprendre aux élèves dans un premier temps à lâcher le guidon d'une main puis à tendre correctement le bras pour signaler leurs intentions, tout en conservant une trajectoire rectiligne.

EXERCICE 3

Avant d'apporter un changement dans sa trajectoire, le cycliste doit savoir ce qui se passe derrière lui pour ne pas surprendre ou être surpris par ceux qui circulent avec lui et notamment ceux qui sont situés derrière lui et qu'il ne voit pas. Les élèves vont pouvoir apprendre à maîtriser cette prise d'information vers l'arrière sans faire d'écart.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 9

LE CYCLISTE DANS LA CIRCULATION

TENIR COMPTE DE LA SIGNALISATION CYCLISTE

OBJECTIF : IDENTIFIER ET SE CONFORMER À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE CYCLISTE

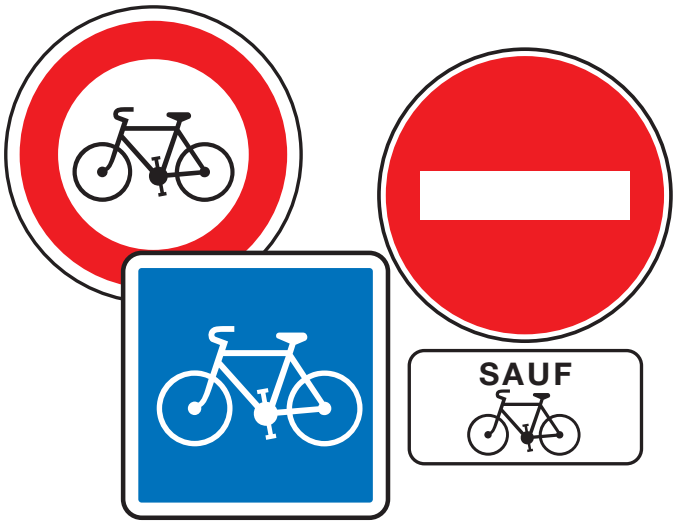

Ce dossier pédagogique consacré aux panneaux routiers destinés spécifiquement aux cyclistes suppose que les élèves aient déjà travaillé sur la signalisation routière générale. Ils doivent être capables de distinguer les différentes catégories de panneaux en se servant des codes « forme » et « couleur ».

SÉQUENCE 1

Grâce aux panneaux de signalisation routière, ceux qui se déplacent savent en permanence ce qu'ils doivent faire. La forme et la couleur des panneaux leur donnent déjà une information. Cette activité est un rappel des généralités sur la signalisation mais ce rappel ne peut pas remplacer un travail approfondi.

SÉQUENCE 2

Le symbole à l'intérieur des panneaux précisent l'information. Un vélo signifie que le panneau s'adresse aux cyclistes. Les élèves vont travailler sur les trois principaux panneaux s'adressant aux cyclistes : interdiction, obligation, indication pour comprendre où et pourquoi ils sont mis en place.

SÉQUENCES 3, 4 ET 5

Des panonceaux ajoutés à certains panneaux autorisent les cyclistes à emprunter une rue ou une voie particulière de la chaussée. Au cours de cette activité, les élèves vont découvrir le double sens cyclable et apprendre à l'utiliser. Ils travailleront également sur les voies de bus autorisées à la circulation cycliste et sur le marquage horizontal destiné aux cyclistes.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 10

LE CYCLISTE DANS LA CIRCULATION

SE POSITIONNER SUR LA CHAUSSÉE

OBJECTIF : CHOISIR SA PLACE SUR LA CHAUSSÉE EN FONCTION DES CIRCONSTANCES

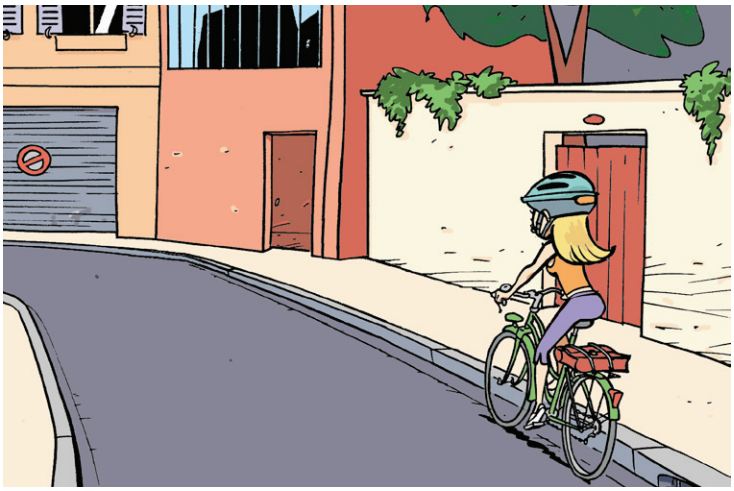

Dans ce dossier, les élèves vont réfléchir à l'un des grands principes d'organisation de la circulation : rouler à droite. Cette obligation apparemment simple à respecter en théorie est souvent complexe à mettre en œuvre dans les multiples situations rencontrées en circulation réelle. Il est particulièrement important que les élèves comprennent que la sécurité du cycliste dépend de la lisibilité de sa trajectoire par les autres usagers.

EXERCICE 1 ET 2

Sur la route, les cyclistes doivent rouler autant que possible près du bord droit de la chaussée. Deux situations, l'une en milieu urbain, l'autre à la campagne, vont permettre aux élèves d'exercer leur jugement sur la « bonne » place à occuper sur la chaussée en fonction des circonstances.

SÉQUENCES 3 ET 4

Lorsque les cyclistes longent une file de voitures en stationnement, ils doivent s'en écarter et être attentifs pour prévoir ce qui peut se passer. La situation de circulation présentée aux élèves va leur permettre de détecter les dangers de longer des voitures en stationnement et le comportement le plus sûr pour y faire face.

SÉQUENCE 5

Les cyclistes peuvent rouler à deux de front lorsqu'ils ne gênent personne et qu'ils sont bien visibles. Mais c'est toujours plus sûr de rouler en file indienne. Les élèves vont s'interroger sur la possibilité et la « nécessité » de rouler de front.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 11

LE CYCLISTE DANS LA CIRCULATION

ÊTRE DÉPASSÉ - DÉPASSER

OBJECTIF : ADAPTER SON ALLURE ET SA POSITION DANS LES SITUATIONS DE DÉPASSEMENT

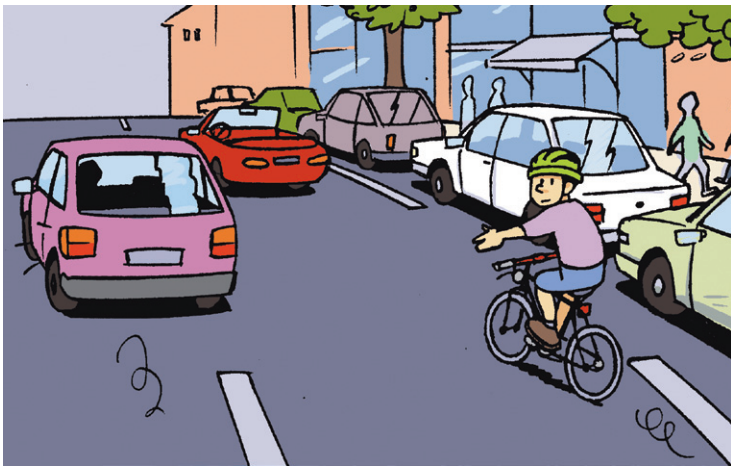

Les cyclistes débutants ont parfois beaucoup d'appréhension à être dépassés par les gros véhicules (camions, bus…), une appréhension qui peut générer des comportements inadaptés (écarts brusques, freinages brutaux…). Il faut donc dédramatiser ces situations et insister sur les moyens de les gérer en sécurité. Autres situations à risque : les dépassements par la droite aux intersections. Il est important de montrer aux élèves pourquoi il est dangereux de se faufiler à droite pour qu'ils comprennent l'interdiction de dépasser par la droite.

SÉQUENCE 1

Lorsqu'il va être dépassé, le cycliste doit conserver sa vitesse et sa trajectoire pour éviter de perdre l'équilibre. La situation de circulation proposée aux élèves va leur faire découvrir la stratégie qui leur permettra de gérer en sécurité le dépassement par un véhicule.

SÉQUENCE 2

Avant de dépasser, le cycliste doit s'assurer qu'il ne se met pas en danger et avertir les autres usagers de son intention. Les élèves vont devoir remettre dans l'ordre cinq images d'un cycliste dépassant une voiture arrêtée en double file. Ils vont comprendre ainsi les étapes d'un dépassement sûr.

SÉQUENCE 3

Au cours du dépassement, le cycliste doit s'écarter du véhicule qu'il dépasse et se méfier de ce qui peut être caché. Une situation présentant un cycliste dépassant un bus arrêté pour déposer et prendre des voyageurs va permettre de faire réfléchir les élèves sur les dangers cachés.

SÉQUENCES 4, 5, 6 ET 7

Les dépassements s'effectuent obligatoirement par la gauche, sauf si celui que l'on veut dépasser avertit qu'il tourne à gauche et laisse suffisamment de place à droite. Une situation de dépassement par la droite et des animations vont faire comprendre aux élèves les dangers pour les cyclistes de se retrouver dans une telle situation (angle mort).

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 12

LE CYCLISTE DANS LA CIRCULATION

CIRCULER AVEC LES CYCLISTES ET LES PIÉTONS

OBJECTIF : ADAPTER SON COMPORTEMENT DANS LES AMÉNAGEMENTS CYCLISTES ET LES ESPACES PIÉTONS

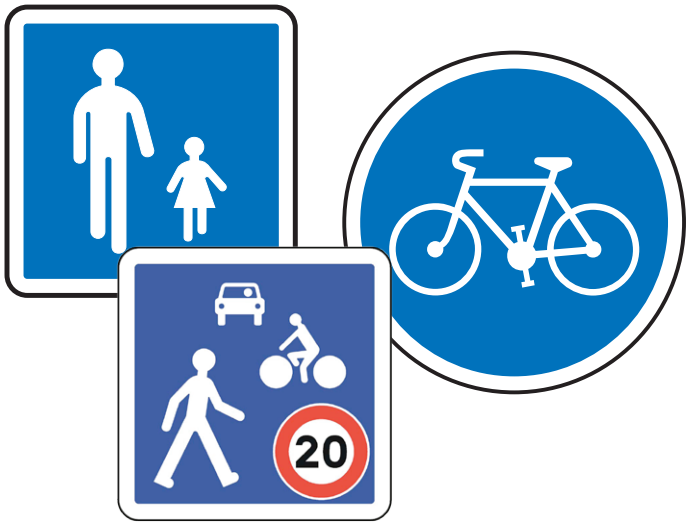

Ce dossier va faire prendre conscience aux élèves que si les cyclistes sont des usagers faibles et fragiles dans la circulation générale, il en va tout autrement lorsqu'ils circulent sur les pistes ou les bandes cyclables, et plus encore dans les espaces piétons où ils sont admis. Les cyclistes doivent comprendre qu'ils doivent prendre en charge la sécurité des plus faibles, notamment les enfants et les personnes âgées, et adapter leur comportement à cette responsabilité.

SÉQUENCES 1, 2 ET 3

Sur les pistes cyclables, les cyclistes sont bien protégés parce qu'ils sont éloignés de la chaussée mais ils doivent rester en permanence attentifs à ce qui se passe autour d'eux. Les élèves vont découvrir la spécificité des pistes cyclables, obligatoires ou non, et les comportements à adopter lorsqu'on y circule.

Les bandes cyclables sont des voies situées au bord de la chaussée. Elles sont réservées aux cyclistes. Le stationnement y est interdit. Comme dans l'activité précédente, les élèves vont découvrir la spécificité des bandes cyclables, obligatoires ou non, et les comportements à adopter.

SÉQUENCES 4 ET 5

Les cyclistes sont autorisés à circuler dans les aires piétonnes mais ils doivent le faire à l'allure du pas pour ne pas gêner les piétons. Les élèves vont devoir juger le comportement de cyclistes circulant dans ou près d'une aire piétonne.

SÉQUENCES 6 ET 7

Les cyclistes roulent silencieusement. Ils doivent prévenir les piétons de leur approche en utilisant la sonnette de leur vélo pour ne pas les surprendre. Deux situations sont présentées aux élèves. La première va les faire réfléchir sur les comportements à adopter lorsqu'un cycliste longe un trottoir sur lequel se trouvent des piétons inattentifs à la circulation. La deuxième porte sur la traversée d'un piéton dans une rue à double sens cyclable.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 13

LE FRANCHISSEMENT DES INTERSECTIONS À VÉLO

FRANCHIR LES FEUX TRICOLORES

OBJECTIF : SE CONFORMER AUX PRESCRIPTIONS DES FEUX TRICOLORES

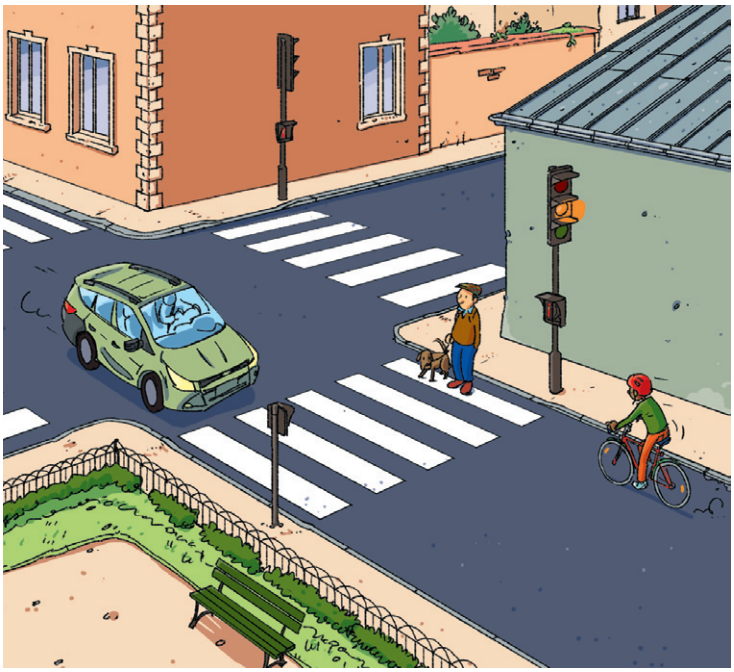

Déjà tout petits, les enfants connaissent la signification du feu rouge et du feu vert. En tant que piétons accompagnés, ils sont confrontés dans les intersections gérées par des feux aux comportements des conducteurs et des autres piétons. L'expérience des élèves en matière de feux tricolores est donc déjà très riche. Ce dossier va leur donner la possibilité d'organiser ce qu'ils savent en précisant la signification de chacune des trois couleurs, notamment l'orange qui est généralement mal interprétée. Il va leur permettre de réfléchir aux comportements les plus sûrs à adopter aux feux tricolores quelle que soit la couleur du feu.

SÉQUENCE 1

Dans les intersections, les feux interdisent ou autorisent temporairement la circulation des véhicules et des piétons dans chaque rue pour que chacun puisse passer à son tour. Les élèves vont travailler la position et la signification de chaque couleur des feux ainsi que leur correspondance dans l'autre rue.

SÉQUENCE 2

Au feu vert, les véhicules peuvent passer parce que dans l'autre rue le feu rouge interdit aux véhicules de passer. Mais les conducteurs doivent rester vigilants. Une situation de circulation va faire découvrir aux élèves le comportement le plus sûr à adopter lorsque l'on passe au feu vert.

SÉQUENCE 3

Au feu orange, les véhicules doivent ralentir et s'arrêter parce que le feu rouge va s'allumer très vite. Dans l'autre rue, le feu est encore rouge. L'activité proposée aux élèves va leur faire comprendre pourquoi il faut s'arrêter au feu orange.

SÉQUENCE 4

Au feu orange clignotant, il faut se conformer à la signalisation apposée sur les feux tricolores. S'il n'y en n'a pas, il faut laisser la priorité à droite.

SÉQUENCE 5

Au feu rouge, les véhicules doivent s'arrêter et attendre le feu vert. Mais à certains feux rouges, la signalisation permet aux cyclistes de tourner à droite ou d'aller tout droit. Les élèves vont apprendre à gérer l'arrêt au feu rouge et la possibilité de tourner à droite ou d'aller tout droit.

SÉQUENCE 6

Aux passages à niveau, le feu rouge clignotant annonce le passage imminent d'un train. Il impose donc l'arrêt absolu à tous, y compris, aux piétons.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 14

LE FRANCHISSEMENT DES INTERSECTIONS À VÉLO

ÊTRE OU NE PAS ÊTRE PRIORITAIRE

OBJECTIF : ADAPTER SON COMPORTEMENT À L'INTERSECTION ABORDÉE

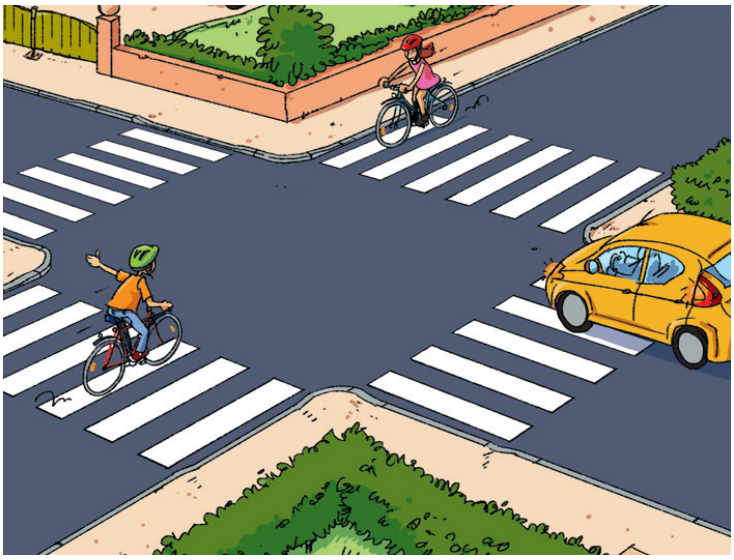

En agglomération, les intersections sans feux tricolores sont des lieux d'accident fréquents. Compte tenu des vitesses réduites, les conséquences sont souvent limitées à des dégâts matériels lorsque seules des voitures sont en cause. En revanche, ils sont toujours graves lorsqu'ils impliquent des usagers plus faibles, notamment des cyclistes. Dans ce dossier, les élèves vont travailler sur les trois grandes intersections classiques : « Priorité à droite », « Cédez le passage », « Stop ». Pour pouvoir maîtriser le franchissement à vélo de chacune d'elles, ils doivent avoir parfaitement compris leur fonctionnement et avoir intégré les comportements les plus sûrs à adopter qu'ils soient en situation d'usagers « prioritaires » ou non.

SÉQUENCE 1

Les conducteurs ne peuvent pas franchir les intersections n'importe comment. C'est la signalisation qui leur indique ce qu'ils doivent faire. Lorsqu'il n'y a pas de signalisation, chaque conducteur doit ralentir et s'arrêter pour laisser passer les véhicules qui arrivent à sa droite. La situation présentée aux élèves va leur faire découvrir les comportements les plus à adopter en cas de priorité à droite.

SÉQUENCE 2, 3 ET 4

Des panneaux « Cédez le passage » sont installés dans l'une des rues de l'intersection lorsque la visibilité est bonne. Les conducteurs ne sont pas obligés de s'arrêter parce qu'ils voient bien à droite et à gauche. Mais si des véhicules arrivent, ils doivent les laisser passer. Les élèves vont devoir déterminer l'ordre de passage dans une intersection où des « Cédez le passage » sont implantés.

Des panneaux « Stop » sont installés dans l'une des rues de l'intersection, lorsque la visibilité est mauvaise. Les conducteurs sont obligés de s'arrêter pour prendre le temps de regarder à gauche et à droite. Si des véhicules arrivent, ils doivent les laisser passer. Là encore, les élèves vont devoir déterminer l'ordre de passage dans une intersection où des « Stop » sont implantés.

Les élèves vont également apprendre à différencier une ligne de « Stop » et une ligne de « Cédez le passage ».

SÉQUENCE 5

Les élèves doivent identifier les panneaux qui annoncent aux conducteurs qu'ils roulent sur une route prioritaire.

SÉQUENCE 6

Au « Stop », le cycliste immobilise son vélo à la bande blanche, regarde à gauche et à droite et passe lorsqu'il n'y a aucun véhicule qui arrive ou lorsqu'ils sont très loin. Pour intégrer le comportement sûr à adopter au « Stop », les élèves vont devoir remettre en ordre les cinq images d'une cycliste franchissant un « Stop ».

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 15

LE FRANCHISSEMENT DES INTERSECTIONS À VÉLO

FRANCHIR UN CARREFOUR GIRATOIRE

OBJECTIF : SE POSITIONNER POUR ENTRER ET SORTIR D'UN GIRATOIRE

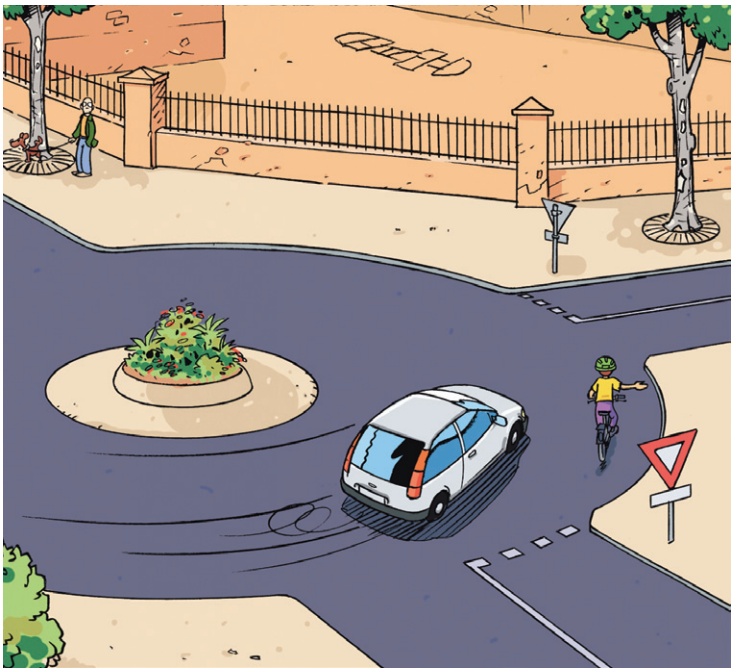

Tous les élèves savent peu ou prou comment fonctionne un carrefour giratoire pour l'avoir expérimenté en tant que passagers de voiture ou piétons. Il est néanmoins nécessaire dans un premier temps de préciser le fonctionnement des giratoires. Si l'un d'eux est installé dans une intersection proche de l'école, il est recommandé d'effectuer collectivement une observation préalable du fonctionnement de cet équipement. Dans un second temps, il s'agira de découvrir le mode d'emploi cycliste des giratoires et de mettre en place la procédure la plus sûre de franchissement à vélo de cet aménagement.

SÉQUENCES 1 ET 2

Un carrefour à sens giratoire est matérialisé par un terre-plein central ceinturé par un anneau à sens unique. Les véhicules qui veulent entrer dans l'anneau doivent céder le passage à ceux qui y circulent. Les élèves vont devoir identifier le statut de chaque véhicule dans ou aux abords d'un giratoire : prioritaires sur le giratoire, en attente pour entrer, en train de sortir.

SÉQUENCE 3

Dans un giratoire, on circule à droite. Si l'on veut prendre une sortie située à gauche, on peut emprunter la voie de gauche. Mais pour la sécurité, il est toujours préférable de rester à droite. À partir d'un plan, les élèves vont réfléchir à la place à occuper sur un giratoire pour circuler en sécurité.

SÉQUENCE 4

Pour franchir un carrefour à sens giratoire en sécurité, le cycliste doit être attentif en permanence à ce qui se passe autour de lui et indiquer clairement aux autres ses intentions. Les élèves vont devoir mettre cinq images dans l'ordre pour intégrer le comportement le plus sûr pour franchir un giratoire.

SÉQUENCE 5

Un panneau annonce aux conducteurs qu'ils arrivent à un carrefour giratoire. Les élèves sont invités à retrouver ce panneau.

SÉQUENCE 6

Dans un carrefour giratoire, le cycliste doit être particulièrement attentif aux véhicules qui arrivent derrière lui et peuvent lui couper la route en tournant à droite. L'analyse d'une situation de sortie de giratoire par un cycliste va permettre aux élèves de découvrir les dangers de cette situation et les moyens de les maîtriser.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

DOSSIER PÉDAGOGIQUE 16

LE FRANCHISSEMENT DES INTERSECTIONS À VÉLO

CHANGER DE DIRECTION

OBJECTIF : TOURNER À DROITE OU À GAUCHE DANS UNE INTERSECTION

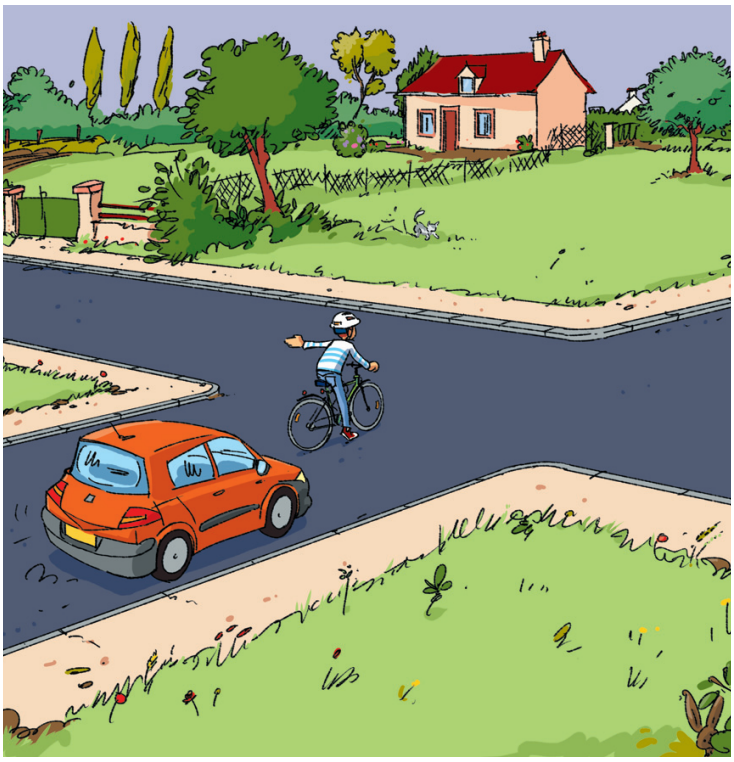

Les activités proposées aux élèves dans ce dossier pédagogique vont leur faire comprendre pourquoi tourner à gauche est complexe et donc dangereux, et leur faire découvrir les moyens de gérer cette situation dans les meilleures conditions de sécurité en suivant des procédures précises. Une bonne maîtrise du vélo en regardant derrière pour prendre de l'information et en tendant le bras pour prévenir est un préalable nécessaire. Mais attention ! La maîtrise technique du vélo et la connaissance théorique du « tourne à gauche », même si elles sont indispensables, ne sont pas suffisantes à elles seules pour assurer la sécurité du cycliste. Elles doivent être complétées par des expérimentations en situation réelle lors de sorties en groupe.

SÉQUENCES 1 ET 2

Pour tourner à gauche, le cycliste doit vérifier qu'il ne va surprendre personne, avertir de son intention, se déporter vers le milieu de la chaussée et laisser passer ceux qui sont prioritaires. La remise en ordre de sept images d'un cycliste tournant à gauche va donner aux élèves la procédure à suivre pour tourner à gauche.

SÉQUENCE 3

Tourner à gauche à vélo est dangereux parce que le cycliste peut se retrouver immobilisé au centre de l'intersection au milieu de la circulation. C'est pourquoi le code de la route autorise les cyclistes à rester à droite avant de tourner à gauche. L'analyse d'une situation de tourne à gauche va faire découvrir aux élèves qu'on peut rester à droite et leur donner la technique pour gérer cette situation.

SÉQUENCE 4

Pour tourner à droite, le cycliste doit tendre le bras droit pour avertir les autres conducteurs de son intention et se méfier des véhicules qui peuvent lui couper la route. À partir d'une situation de circulation, les élèves vont comprendre que tourner à droite présente aussi des dangers et qu'il faut, là aussi, suivre une procédure rigoureuse.

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Association régie par la loi de 1901, l'association Prévention Routière a été créée en 1949 devant la montée de l'hécatombe routière pour « étudier et mettre en œuvre toutes mesures et encourager toutes initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière » (article 1 de ses statuts).

Reconnue d'utilité publique en 1955, agréée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, elle présente aujourd'hui la caractéristique d'être à la fois un opérateur d'actions de prévention et de sensibilisation, un centre d'information et d'expertise, et une organisation militante.

Depuis sa création, l'association Prévention Routière a fait de l'éducation routière une priorité. Elle propose aux enseignants de nombreux outils pédagogiques sur supports variés : fiches, CD-Rom, DVD… adaptés à tous les âges. Ce sont ainsi plus de 110 000 supports pédagogiques qui ont été diffusés auprès des enseignants au cours des huit dernières années.

Tous les ans, les intervenants de ses 101 comités départementaux sensibilisent aux risques routiers près de 1,1 million d'enfants et d'adolescents.

Pour en savoir plus
www.preventionroutiere.asso.fr

ASSUREURS PRÉVENTION

L'assurance et la prévention sont étroitement liées. Depuis des décennies, les assureurs ont à cœur de mener à bien leur mission de prévention, qu'ils considèrent comme leur 'second métier'. C'est ainsi qu'en 1949 ils en sont venus à créer l'association Prévention Routière par exemple, dont ils sont aujourd'hui le principal partenaire. Mais la prévention et l'assurance, c'est aussi la santé, l'habitation, les accidents de la vie quotidienne, les catastrophes naturelles, etc…

Pour chaque Français, les risques sont nombreux et concernent chaque pan de leur activité quotidienne. L'approche proposée par les assureurs devait refléter cette dimension globale : Assureurs Prévention initie donc des actions « transversales ». L'association a pour vocation d'alerter l'ensemble des Français sur les dangers qui les guettent et de leur délivrer des messages et des informations pratiques simples.

L'association, présidée par Bernard Spitz, s'appuie sur un Comité d'Orientation Scientifique (COSAP), lieu d'échange et de dialogue avec la société civile, composé d'une dizaine de membres éminents, à la tête duquel se trouve Philippe-Gabriel Steg. Deux commissions viennent enrichir les prises de paroles d'Assureurs Prévention.

Ses actions s'articulent toutes autour de son site www.assureurs-prevention.fr. Vidéos, quiz, témoignages, dossiers sont disponibles pour s'informer, se former, ou combattre les idées reçues.

Pour en savoir plus
www.assureurs-prevention.fr

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

01 Ain
421, rue Léopold le Hon
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 45 25 30

02 Aisne
56, rue Châtelaine
02000 LAON
Tél. : 03 23 20 49 15

03 Allier
Avenue des Isles
03000 AVERMES
Tél. : 04 70 20 95 82

04 Alpes-de-Haute-Provence
La Gineste
Le Grand Pont
04000 DIGNE
Tél. : 04 92 31 61 65

05 Hautes-Alpes
Le Saint Denis
7, passage Montjoie
05000 GAP
Tél. : 04 92 53 85 69

06 Alpes-Maritimes
9 bis, rue Massenet
06000 NICE
Tél. : 04 93 87 09 21

07 Ardèche
17, cours du Palais
BP 318
07003 PRIVAS CEDEX
Tél. : 04 75 64 11 23

08 Ardennes
30, avenue du Maréchal Leclerc
BP 377
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Tél. : 03 24 33 23 71

09 Ariège
24, avenue du Général de Gaulle
BP 147
09004 FOIX CEDEX
Tél. : 05 61 02 75 04

10 Aube
125, avenue, Robert Schuman
10000 TROYES
Tél. : 03 25 80 55 40

11 Aude
56, avenue Bunau Varilla
11000 CARCASSONNE CEDEX
Tél. : 04 68 25 49 06

12 Aveyron
9, rue Victoire Massol
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 68 71 77

13 Bouches-du-Rhône
27, cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 37 72 95

14 Calvados
4, rue du 11 Novembre
BP 173
14010 CAEN CEDEX
Tél. : 02 31 83 94 12

15 Cantal
15, rue Alexandre Pinard
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 28 13

16 Charente
24, rue Guy Ragnaud
16000 ANGOULÊME
Tél. : 05 45 95 29 84

17 Charente-Maritime
58, rue Gustave Flourens
17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 44 51 84

18 Cher
238, avenue St Amand
18570 TROUY
Tél. : 02 48 50 05 19

19 Corrèze
6, place Albert Faucher
19000 TULLE
Tél. : 05 55 20 20 98

20A Corse-du-Sud
Avenue Noël Franchini
Résidence Orée du Bois Bât. B
20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 51 23 13

20B Haute-Corse
25 bis, rue Luce de Casabianca
BP N° 2
20416 PIETRABUGNO CEDEX
Tél. : 04 95 32 05 81

21 Côte-d'Or
Centre des Associations
2, rue des Corroyeurs
BP L3
21068 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 43 31 52

22 Côtes-d'Armor
7 bis, place Saint-Michel
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 58 46

23 Creuse
4, avenue Fayolle
BP 121
23003 GUÉRET CEDEX
Tél. : 05 55 52 26 51

24 Dordogne
3, rue du Guesclin
BP 5032
24005 PÉRIGUEUX CEDEX
Tél. : 05 53 53 35 93

25 Doubs
28, rue du Cpl Peugeot
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 82 25 51

26 Drôme
Les Loggias
5, rue Jean-Louis Barrault
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 43 62 98

27 Eure
42, rue Joséphine
27000 EVREUX
Tél. : 02 32 33 23 17

28 Eure-et-Loir
82, avenue Maurice Maunoury
28600 LUISANT
Tél. : 02 37 35 33 39

29 Finistère
23, rue Providence
29000 QUIMPER
Tél. : 02 98 55 61 65

30 Gard
2, allée de la Corderie
Mont Duplan
BP 1407
30017 NÎMES CEDEX 1
Tél. : 04 66 26 16 05

31 Haute-Garonne
76, allée Jean Jaurès
Boîte n° 10
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 62 90 05

32 Gers
36, rue des Canaris
Bâtiment C
32000 AUCH
Tél. : 05 62 60 05 06

33 Gironde
3, rue Mandron
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 44 10 74

34 Hérault
261, chemin de Poutingon
34070 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 27 17 00

35 Ille-et-Vilaine
Parc d'activités
La Bretèche, Bât. O
Avenue Saint-Vincent
35760 SAINT-GRÉGOIRE
Tél. : 02 99 23 10 30

36 Indre
11, avenue Daniel Bernardet
36000 CHATEAUROUX
Tél. : 02 54 34 73 13

37 Indre-et-Loire
2, rue Roger Salengro
37000 TOURS
Tél. : 02 47 61 83 65

38 Isère
1, place Paul Vallier
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 44 37 62

39 Jura
13, rue Perrin
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 84 24 05 09

40 Landes
2 138, avenue du Maréchal Juin
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 88 75

41 Loir-et-Cher
45, avenue Maunoury
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 74 72 78

42 Loire
5, allée Jean Racine
42100 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : 04 77 33 38 12

43 Haute-Loire
Tél. : 04 73 90 93 92

44 Loire-Atlantique
3, rue Émile Péhant
44000 NANTES
Tél. : 02 40 47 01 35

45 Loiret
27, rue Charles Sanglier
45000 ORLÉANS
Tél. : 02 38 53 73 16

46 Lot
Espace Associatif
Place Bessières
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 22 32 64

47 Lot-et-Garonne
194, boulevard de la Liberté
47000 AGEN
Tél. : 05 53 47 00 02

48 Lozère
9, allée Piencourt
48000 MENDE
Tél. : 04 66 49 24 47

49 Maine-et-Loire
58, boulevard de Doyenné
49000 ANGERS
Tél. : 02 41 88 74 66

50 Manche
3, avenue de Verdun
50000 SAINT-LÔ
Tél. : 02 33 05 52 72

51 Marne
77 bis, rue Kellermann
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03 26 64 54 68

52 Haute-Marne
Ancien Octroi
Boulevard Thiers
52000 CHAUMONT
Tél. : 03 25 03 26 18

53 Mayenne
91, avenue Robert Buron
53000 LAVAL
Tél. : 02 43 69 06 61

54 Meurthe-et-Moselle
12, rue des Jardiniers
54000 NANCY
Tél. : 03 83 30 43 78

55 Meuse
24, avenue du 24ème R.I.
BP 60604
55013 BAR-LE-DUC CEDEX
Tél. : 03 29 79 40 79

56 Morbihan
51, rue Eugène Delacroix
Bâtiment A
56000 VANNES
Tél. : 02 90 79 80 74

57 Moselle
10, avenue Leclerc de Haute-cloque - BP 523
57009 METZ CEDEX 1
Tél. : 03 87 66 35 30

58 Nièvre
17, rue du Rivage
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 07 50

59 Nord
16 bis, rue Jeanne d'Arc
59000 LILLE
Tél. : 03 20 54 56 56

60 Oise
40, boulevard Saint-Jean
60000 BEAUVAIS
Tél. : 03 44 48 08 22

61 Orne
23, rue des Capucins
61000 ALENÇON
Tél. : 02 33 26 39 85

62 Pas-de-Calais
Boulevard du Général de Gaulle
Bât 51 La Pépinière
La Citadelle
62000 ARRAS
Tél. : 03 21 73 84 84

63 Puy-de-Dôme
37, rue Montlosier
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 90 93 92

64 Pyrénées-Atlantiques
10, rue Lapouble
64000 PAU
Tél. : 05 59 62 77 39

65 Hautes-Pyrénées
2, avenue Bertrand Barère
65000 TARBES
Tél. : 05 62 93 23 99

66 Pyrénées-Orientales
Boulevard Jean Bourrat
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 35 33 60

67 Bas-Rhin
Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 36 78 97

68 Haut-Rhin
7, avenue du Général de Gaulle
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 41 72 73

69 Rhône
18, rue du Bât d'Argent
69001 LYON
Tél. : 04 78 27 29 88

70 Haute-Saône
10, rue du Commandant Girardot - BP 37
70001 VESOUL CEDEX
Tél. : 03 84 76 18 10

71 Saône-et-Loire
52, quai Lamartine
71000 MACON
Tél. : 03 85 38 12 20

72 Sarthe
175 bis, rue Nationale
72000 LE MANS
Tél. : 02 43 84 02 89

73 Savoie
77, place Métropole
73000 CHAMBÉRY
Tél. : 04 79 33 21 84

74 Haute-Savoie
6, rue de Rumilly
74000 ANNECY
Tél. : 04 50 51 19 87

75 Paris
4, rue de Ventadour
75001 PARIS
Tél. 01 44 15 27 03

76 Seine-Maritime
9, rue Frédéric Joliot Curie
Immeuble «La Lorraine»
76120 LE GRAND-QUEVILLY
Tél. : 02 35 72 57 57

77 Seine-et-Marne
1, place Saint-Michel
77000 MELUN
Tél. : 01 64 37 39 51

78 Yvelines
5, passage Juliette
78220 VIROFLAY
Tél. : 01 39 50 13 09

79 Deux-Sèvres
164, avenue de La Rochelle
79000 NIORT
Tél. : 05 49 79 56 97

80 Somme
Cité des Métiers
80440 BOVES
Tél. 03 60 12 72 13 ou 14

81 Tarn
8, boulevard Andrieu
81000 ALBI
Tél. : 05 63 54 65 33

82 Tarn-et-Garonne
37, faubourg du Moustier
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 45 47

83 Var
Résidence La MarjolaineBât. B2,
avenue Flora Tristan
83130 LA GARDE
Tél. : 04 94 92 98 41

84 Vaucluse
12, boulevard Saint-Roch
84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 82 16 48

85 Vendée
11, rue Anatole France
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 37 04 98

86 Vienne
11, rue Henri Dunant
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 76 28

87 Haute-Vienne
10, rue du Général Cérez
87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 77 13 32

88 Vosges
2, avenue du Gal de Gaulle
88000 ÉPINAL
Tél. : 03 29 82 13 37

89 Yonne
Immeuble le 89
16 boulevard de la Marne
89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 52 57 46

90 Territoire-de-Belfort
11, boulevard Joffre
90002 BELFORT
Tél. : 03 84 21 22 61

91 Essonne
24, rue Vigier
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél. : 01 69 22 81 30

92 Hauts-de-Seine
4, rue de Ventadour
75001 PARIS
Tél. 01 44 15 27 15

93 Seine-Saint-Denis
90, avenue Jean Jaurès
93120 LA COURNEUVE
Tél. : 01 48 36 10 89

94 Val-de-Marne
33, avenue Michelet
94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE
Tél. : 01 55 12 19 30

95 Val-d'Oise
18, rue Thiers
95300 PONTOISE
Tél. : 01 30 32 75 23

971 Guadeloupe
37, rue Abbé Grégoire
97119 POINTE-A-PITRE
Tél. : 05 90 83 06 63

972 Martinique
Vié Mazi, Trace Paa François
97221 LE CARBET
Tél. : 05 96 53 20 36

974 La Réunion
5, allée des Pierres de Lune
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 02 62 41 27 02

Territoire de Nouvelle-Calédonie
Rue Marcel Kollen
BP 2988
98846 NOUMEA CEDEX
Tél. : 00 687 26 28 84

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

MIKOU ET SA MAMAN VONT AU SQUARE

Une histoire à raconter et à colorier pour apprendre aux enfants de 4-5 ans à se repérer dans l'espace

CYCLE 1

SUR LES PAS DE TOM ET LILA

Des fiches d'activités, des affiches, un DVD pour préparer l'enfant de 5-7 ans à devenir un piéton autonome

CYCLE 2

ÊTRE PIÉTON

Des fiches d'activités, des affiches, un DVD pour rendre les enfants de 8-10 ans autonomes dans leurs déplacements piétons

CYCLE 3

L'ENFANT À VÉLO

Des fiches d'activités et des séquences interactives sur CD-Rom pour apprendre à circuler à vélo

CYCLE 3

AUTOPSIE D'UN ACCIDENT

Une enquête interactive (CD-Rom + DVD) pour comprendre comment se produisent les accidents de la route

COLLÈGE / LYCÉE

MODULOROUTE

Des modules interactifs pour mieux comprendre les risques routiers (espace web + CD-Rom)

COLLÈGE / LYCÉE

MODULO route
Le labo interactif de la Prévention Routière

CYCLO EXPÉRIENCE

Un CD-Rom et un espace web pour mieux comprendre les risques liés à la conduite d'un cyclomoteur

COLLÈGE / LYCÉE

CYCLO expérience

ALCOOL, CANNABIS ET CONDUITE

Un CD-Rom, un DVD, et un espace web pour animer un débat sur les dangers et les risques routiers liés à la consommation d'alcool et de cannabis

COLLÈGE / LYCÉE

HISTOIRES D'AUTOMOBILITÉ

Une base documentaire sur la circulation routière pour les collèges et les lycées

COLLÈGE / LYCÉE

© Association Prévention Routière - Assureurs Prévention

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

LA MALLETTE « L'ENFANT À VÉLO » EST UNE RÉALISATION DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE :

Sous la direction de Emmanuel RENARD
Conception et réalisation des textes des fiches et livret pédagogiques : Paul BARRÉ
Illustrations : Yves CORRIGER - Grégoire BERQUIN
Conception et réalisation graphiques : ENTRE NOUS SOIT DIT

© « Mallette L'enfant à vélo » - Association Prévention Routière - Assureurs Prévention, 2013

L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE ET ASSUREURS PRÉVENTION REMERCIENT :

L'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) pour l'autorisation d'utilisation de l'affiche « Pas de héros sans casque, pas de vélo sans casque » pour une campagne d'incitation au port du casque par les enfants (photo : Philippe GARCIA)

Le BPA – Bureau de Prévention des Accidents, l'ATE Association Transports et Environnement et la Fédération suisse de cyclisme Swiss Cycling pour l'autorisation d'utilisation de l'affiche de la campagne « Love Vélo avec un casque ». Site internet de la campagne : www.lovevelo.ch

Arnaud GARCIA (CesviFrance) pour la réalisation des animations « Angles morts » (dossier 11).

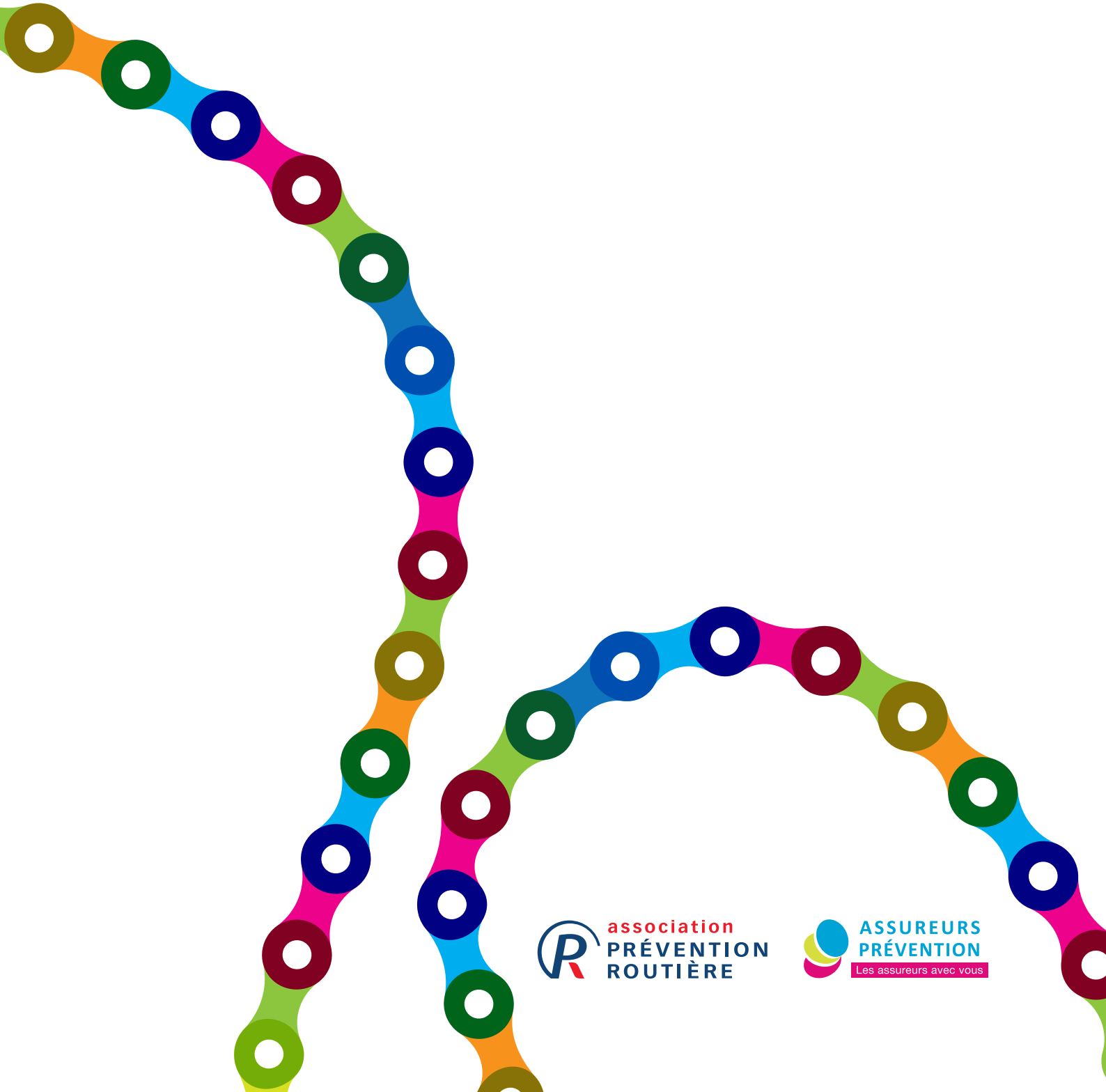

association PRÉVENTION ROUTIÈRE

ASSUREURS PRÉVENTION
Les assureurs avec vous